



ÉCOLE  
NORMALE  
SUPÉRIEURE DE LYON

# Concours d'entrée

## Rapport 2010

Lettres et sciences humaines



ENS de Lyon  
15 parvis René Descartes  
BP 7000  
69342 Lyon cedex 07

[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

Cette brochure contient les rapports des sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondantes.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure de Lyon  
15 parvis René Descartes  
BP 7000  
69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

Sujet : les espaces turcophones dans la mondialisation

La session 2010 de la composition de géographie a connu une hausse importante du nombre de candidats, ce dont le jury se réjouit. La moyenne de l'épreuve est de 9.27 (8.33 en 2008, 8.76 en 2009), suivant en cela la recommandation de la présidence du jury, dans le cadre de la banque d'épreuves littéraires désormais commune à plusieurs concours. Le jury a conservé la même amplitude de notes que les années précédentes : 279 copies ont obtenu 15 et plus et 371 copies ont eu 5 ou moins.

Le jury a choisi un sujet large, permettant d'articuler les trois thèmes d'étude aux programmes : Turquie, turcs et turcophones. La formule « espaces turcophones » renvoyait aux turcs et aux turcophones en insistant bien évidemment sur une entrée géographique. Le sujet invitait donc à s'interroger sur la diversité de ces espaces dans un contexte de mondialisation, une notion à forte portée géographique que le jury considérait comme acquise lors des études dans le secondaire.

Or, dans la définition des termes, qui doit être présente dans l'introduction, la notion de mondialisation a été l'objet de nombreux contresens et simplifications. La mondialisation a trop souvent été définie comme un processus d'unification voire d'homogénéisation, ce qui est un grave contresens. Elle a été parfois réduite à la géopolitique et aux relations internationales, sous prétexte qu'elle concerne l'échelle mondiale. Elle a été parfois confondue avec une diffusion d'un modèle américain ou occidental voire d'une domination. La mondialisation n'est pas un modèle qui s'applique, c'est un processus géographique qui s'accompagne de logiques spatiales qui peuvent être différentes et pourquoi pas antithétiques selon l'échelle d'observation. De bonnes copies ont su porter un regard critique sur les alliances économiques ou se demander si ces espaces turcophones sont une forme de régionalisation dans le cadre de la mondialisation ; d'autres mentionnent la mondialisation par le bas à propos des mobilités, l'augmentation des mobilités étant constitutive de cette mondialisation. Le jury a pu d'emblée discriminer les copies qui portaient sur une définition erronée de la mondialisation.

La formulation « espace turcophones » n'a pas désarçonné les candidats qui ont globalement tenté de la définir. Encore fallait-il ne pas réduire le pluriel en singulier d'un « espace turcophone » qui essentialise la notion. De même, la réduction de la formulation du sujet en « monde turcophone » perdait la richesse de la notion d'espaces qu'il fallait justement travailler. Avec le terme de turcophone, c'est bien d'une définition linguistique qu'il s'agissait, mais dans des espaces disposés historiquement à un important multilinguisme, réactivé justement par la mondialisation. Les correcteurs n'exigeaient pas une présentation complète des branches linguistiques. Ils ont en revanche apprécié que les difficultés d'intercompréhension soient présentes et que d'autres langues (russe, anglais..) soient présentées comme langue de communication en Asie centrale.

Le sujet permettait donc de raisonner sur les espaces turcophones à différentes échelles, d'une aire de langues turcophones plus ou moins discontinue, aux espaces de la diaspora, en passant par les Etats et les régions jusqu'aux villes et quartiers urbains de grandes métropoles parfois situées hors de Turquie et des Etats turcophones. Trop de candidats se sont arrêtés à une liste d'Etats dits turcophones, certes dans le sujet, mais insuffisante pour traiter la diversité de ces espaces. L'échelle locale a été souvent oubliée, le jury a donc valorisé les copies qui l'ont intégrée dans leur raisonnement. Il fallait aussi s'interroger sur les formes de ces espaces turcophones : multiples formes de réseaux plus ou moins territorialisés (la migration, la diaspora, le nomadisme, la circulation migratoire), structuration régionale ou étatique au gré de l'instabilité ou de la nouveauté des frontières, quartier ou village bien identifié dans un environnement non turcophone... La richesse du sujet pouvait aussi se décliner en espaces turcophones en archipel pour lesquels la question des transports était primordiale ou encore en espaces turcophones récents dont les identités se construisent.

Une problématique n'est pas la succession de 3 ou 4 questions correspondant plus ou moins aux parties du plan ni une reformulation du sujet sous forme de question(s) générale(s) : elle doit permettre d'articuler les termes du sujet tout au long du devoir en faisant avancer l'argumentation comme fil directeur. La difficulté du sujet ne résidait pas tant dans la problématique : beaucoup se sont interrogés à juste titre sur la participation des espaces turcophones à la mondialisation, mais la formulation était plus ou moins fine pour mener un raisonnement géographique. Une copie construite sur la question du degré d'intégration des espaces turcophones à la mondialisation et sur les effets de la mondialisation sur la dynamique de ces espaces était bien dans la réflexion géographique. Certaines problématiques menaient les candidats sur de fausses routes, telles celles qui ont porté sur des jugements de valeur -autour des notions de retard et de progrès pour

entrer dans la mondialisation-, sur des approximations – où se « situent » les espaces turcophones dans la mondialisation ?-, sur des impropriétés de langage – le « statut » des espaces turcophones dans la mondialisation. En général, ces choix ont empêché le candidat de mener à bien une argumentation dans la copie. Le jury a su apprécier les copies qui se sont interrogées sur l'articulation dans l'espace entre une aire linguistique turcophone discontinue et le découpage en Etats bornés de frontière.

Les plans thématiques ont été privilégiés par les candidats, même si quelques bons plans par échelles ont réussi à faire ressortir les logiques de la mondialisation dans la diversité des espaces turcophones. Il fallait évidemment éviter le faux plan par échelle distinguant la Turquie du reste. Le jury a été étonné de ne pas lire davantage de typologies, alors que le sujet invitait à raisonner sur des types d'espaces turcophones dans la mondialisation. On pouvait aisément organiser la réflexion autour de leur poids économique et démographique, leur degré d'intégration à la mondialisation, les vecteurs de cette intégration. Le jury a maintes fois rappelé dans des rapports précédents les pièges de la typologie mal formulée : absence de critères de typologie, alignement de 3 exemples/étude de cas. Mais quand elle est utile à l'argumentation, il faut savoir maîtriser la méthode.

On pouvait ainsi consacrer la première partie à la dialectique d'espaces turcophones entre ouverture et fermeture face à la mondialisation (accroissement sélectif des flux, diversité interne qui freine l'émergence d'une régionalisation dans le contexte de mondialisation, ouverture sélective des espaces mise en concurrence et accroissement des disparités spatiales), et s'interroger dans un second temps sur les vecteurs d'intégration ou les freins à la mondialisation (importance des réseaux de transports et migratoires, fermeture/ouverture frontalière, ressources et leurs circulations). La 3<sup>e</sup> partie pouvait sous forme de typologie présenter les différentes formes et modalités d'intégration des espaces turcophones à la mondialisation : des nœuds (Istanbul ville-monde, Bakou) et des axes de circulation dans la mondialisation qui sont en cours d'intégration soutenue à la mondialisation ; des espaces pionniers autour des enjeux énergétiques (Kazakhstan) et des espaces réticulaires de la mixité linguistique (les entrepreneurs d'origine turcs en Allemagne par exemple) qui sont des vecteurs d'intégration ; des espaces marqués par une propension à la fermeture (construction de frontières en Asie centrale) et des angles morts (plateau anatolien).

Le développement doit répondre à la question posée dans la problématique en apportant des éléments de réponse qui permettent de faire avancer les idées, de les nuancer. Plusieurs grands thèmes devaient être déclinés dans le devoir, et les bonnes copies ont su leur donner leur juste place. Le jury tient ici à souligner les insuffisances.

Sur les mobilités, le jury a été frappé par le manque de finesse dans les formes de mobilité : certains candidats se sont arrêtés aux migrations de travail du type *Gastarbeiter* des années 1960, les bonnes copies ont su nuancer les mobilités circulatoires, les effets d'aller-retour, et ont su donner une juste place aux flux touristiques dans la mondialisation. La question des réseaux migratoires est cependant restée insuffisamment traitée dans un sujet certes très triche. Ces espaces turcophones participent à plusieurs horizons de référence (Asie, Moyen-Orient, Europe) et sous l'influence aussi de pays émergents (Chine, Russie) dans la mondialisation. Cela les place en position d'intermédiaires, un atout dans le contexte de la mondialisation.

Quant aux flux des hydrocarbures (entre producteurs d'Asie centrale et consommateurs occidentaux, nombreuses conduites en projet) attendus pour ce sujet, il ne suffisait pas de les mentionner au titre d'évidence mais bien déclinier leurs impacts sur l'intégration de ces espaces dans la mondialisation. Il était même possible d'y faire plusieurs fois référence pour illustrer des idées différentes : routes de circulation, attrait des multinationales et des IDE, développement d'infrastructures portuaires...

L'économie grise, les trafics illégaux, les flux de clandestins appartiennent pleinement à la dynamique de la mondialisation or ils ont été trop rarement convoqués par les candidats ou bien réduits aux revers ou aux aspects négatifs de la mondialisation.

La mention des héritages historiques était essentielle pour le sujet, et le jury l'a valorisée quand elle a été mentionnée à bon escient : des Etats-nations qui sortent d'empire (la Turquie en 1923 de l'Empire ottoman, les républiques d'Asie centrale de la gangue soviétique), les conséquences de 1991 et de la fin de l'URSS. Mais le jury a constaté avec satisfaction que les anachronismes et confusions entre Russie/URSS ont été extrêmement rares pour une génération de candidats nés autour de 1989.

Le jury n'exigeait pas une maîtrise parfaite de la notion d'identité, difficiles à manier à ce niveau d'étude. Il attendait cependant des exemples concrets pour illustrer les dynamiques de la mondialisation dans ces espaces turcophones : la place des produits culturels turcs (feuilletons TV comme vecteurs, TV-satellite, journaux des diasporas) était un élément intéressant comme vecteur d'identité. Le jury a apprécié les références bibliographiques (voire cinématographiques ou artistiques) à condition qu'elles soient correctes, utiles à la démonstration, sans effet de manche.

Le jury a relevé aussi dans les copies une surexposition du cadre étatique, comme échelle de réflexion dominante. Il fallait au moins que cela soit bien traité par les enjeux frontaliers, l'interrogation sur la construction des identités nationales autour de la langue turque et donc ne pas seulement raisonner sur l'Etat comme un cadre géographique posé. La réflexion sur la mixité linguistique au sein des pays a été rare et donc appréciée du jury car elle montrait un recul par rapport au modèle de construction étatique sur l'unicité de la langue.

La Turquie a souvent été surexposée dans les développements, mais compte tenu de la question au programme et de l'importance du pays, le jury a tenu compte de ce point, encore fallait-il ne pas limiter l'argumentation aux exemples turcs ou surévaluer l'influence turque dans la zone. Les correcteurs ont appréciées les copies qui ont su remettre en question les clivages classiques de l'espace en Turquie : les migrations turques contribuent à redynamiser les campagnes (transfert d'argent, de savoir-faire etc..) remettant en cause le clivage villes/campagnes, Istanbul devient un hub migratoire

d'ampleur mondiale, les littoraux sont intégrés à la mondialisation via les flux touristiques, au risque d'accroître les disparités internes.

Le jury rappelle que des chiffres précis, des ordres de grandeur, de la contextualisation sont nécessaires pour la qualité de la démonstration, et qu'un exemple bien senti peut apporter à la fois de la connaissance, de la réflexion et de la nuance. Ces éléments font partie des critères d'évaluation des copies. Le jury met aussi en garde contre une tendance au retour des approches déterministes, notamment un déterminisme culturel (la mentalité turque, quand ce n'est pas musulmane) qui avait plutôt disparu dans les sessions précédentes, suite à ses remarques dans de nombreux rapports.

Enfin, au chapitre des remarques de forme, les correcteurs rappellent qu'il faut aérer les copies et faire apparaître par un saut de ligne judicieux les passages entre parties et sous-parties. Ils rappellent que les plans détaillés et non rédigés ne répondent pas aux critères d'une composition, intitulé exact de l'épreuve et sont en ce sens sanctionnés.

Les candidats n'ont pas été très inspirés pour les croquis, et surtout trop de localisation de pays se sont révélées hasardeuses en Asie centrale. Le sens des flèches ainsi que leur taille semblent encore sous-utilisés pour figurer de grands types de flux sur un croquis de synthèse. Le jury sait pertinemment que l'exercice est difficile, prend du temps sur la rédaction mais il peut être extrêmement payant. Cela dit, de bons croquis à l'échelle fine ont représenté les marchés de certaines villes d'Asie centrale, d'une mondialisation émergente via le commerce vivrier par exemple. Ces croquis intermédiaires bien appuyés à la démonstration ont révélé une bonne compréhension des processus de la mondialisation, ce que le jury a cherché à évaluer par ce sujet.

## **Série Sciences humaines – spécialité**

### **Commentaire de carte géographique**

Lors de la session 2010, le nombre de candidats ayant composé a légèrement augmenté avec 788 copies corrigées (749 en 2009, 752 en 2008). La moyenne générale (9,03/20) s'est beaucoup améliorée par rapport à celle des deux années précédentes (7,71/20 en 2009, 7,27/20 en 2008). Cette augmentation de plus d'un point tient au rehaussement général des moyennes des épreuves du concours d'entrée. L'écart-type est resté stable à 3,31 (3,18 en 2009). Les notes s'échelonnent de 1 à 19 à l'exception d'une copie notée 0 car aberrante. 111 candidats (14 %) n'ont pas dépassé la note de 5/20, 366 candidats (46 %) ont obtenu entre 6 et 9/20, 311 candidats (40 %) ont obtenu 10/20 et plus, et 58 copies ont été notées 15/20 ou plus.

Le sujet proposé cette année tient compte de l'évolution de l'épreuve de commentaire de carte topographique en vigueur depuis la session 2009. Les candidats ont eu à composer un commentaire de carte topographique, toujours au 1/50 000<sup>e</sup>, accompagnée d'une série de quatre documents complémentaires (présentés sur une feuille de dimension A3) permettant d'orienter l'analyse du document principal, soit la carte topographique au 1/50 000<sup>e</sup> d'Evreux (carte IGN n°2013 - édition 2008). La carte était accompagnée d'un extrait d'édition ancienne à la même échelle (campagne de 1960 – mise à jour partielle 1969) et de trois tableaux de données statistiques sur quatre communes présentant l'évolution de la population de 1968 à 2006, la population active et les migrations domicile-travail en 2006 (source : INSEE, Recensement Général de la Population)

Le jury a choisi de retenir cette année une carte présentant un espace de l'Ouest du Bassin Parisien organisé autour d'une ville moyenne.

En l'accompagnant d'un extrait d'édition ancienne centrée sur Evreux, les candidats étaient amenés à montrer les évolutions du tissu urbain (tant en termes d'habitat que d'équipements, de bâtiments à usage économique –industriel et commercial- et d'infrastructures de transport). Le choix de la délimitation de l'extrait ancien (bande nord-sud de 10 kilomètres au nord d'Evreux à Evreux) permettait de développer amplement la thématique de la périurbanisation, d'en montrer la diversité des morphologies et d'en évoquer les gradients. Les tableaux statistiques permettent d'articuler la description de l'organisation du peuplement et du bâti (densité et formes) avec l'évolution démographique depuis 1968. Le choix des 4 communes avait été fait de telle sorte que les candidats en déduisent un gradient de périurbanisation à partir d'Evreux. Le croisement des données entre le nombre d'actifs résidant sur la commune et les emplois au lieu de travail permettaient de montrer les communes pôles d'emploi (essentiellement Evreux) et les communes à fonction résidentielle (autrement appelées « communes dortoirs »). Le tableau des destinations des migrations domicile-travail apportait des éléments sur l'aire d'extension des navetteurs de l'emploi sur la commune de résidence jusqu'à la région francilienne voisine.

Le sujet, appuyé sur la carte topographique d'Evreux, présentait des caractéristiques géographiques fortes qu'il convenait de relever dans une première lecture des documents. Ces éléments devaient ensuite faire l'objet d'une observation fine en croisant les trois types de documents. Ils pouvaient ensuite servir de trame à l'organisation du commentaire écrit final.

Le jury rappelle que les cartes sont volontairement choisies pour montrer les spécificités d'un espace-type. Ainsi, le candidat doit rapidement arriver à classer la carte proposée dans les grandes catégories d'analyse géographique de l'espace français, notamment la localisation dans les grands ensembles du relief et dans l'organisation régionale de la France, l'inscription dans un milieu bioclimatique spécifique, le type d'organisation de l'espace (notamment en termes de densité et de relations ville-campagne), le niveau dans la hiérarchie urbaine, le profil économique de l'espace représenté. L'ensemble doit faire l'objet d'une approche dynamique, à plus forte raison quand les documents d'accompagnement proposent des données plus anciennes (carte topographique, photographie aériennes ou données statistiques).

Deux thèmes majeurs et complémentaires servaient de grille de lecture pour le sujet : un espace du Bassin Parisien et un espace organisé par une ville moyenne.

Les éléments relatifs à l'inscription de l'espace proposé dans le Bassin Parisien relevaient en premier lieu de la simple localisation de la carte et de l'activation par le candidat de ses connaissances en géographie régionale de la France. Le candidat pouvait alors se référer aux grands traits de l'organisation topographique et hydrographique du Bassin Parisien en reprenant des éléments d'altitude, de formes de relief et d'importance du réseau hydrographique (la Seine apparaît au nord-est de la carte, l'Eure est un affluent direct de la Seine). Mais l'inscription de l'espace dans l'ensemble régional du Bassin Parisien ne se limite pas à des considérations d'ordre physique. Il convenait également de relever les caractères propres de l'organisation générale de l'espace dans son intégration au mode d'occupation agricole régional dominant : l'openfield céréalier. De même, la localisation dans le Bassin parisien était à relier à la distance-temps entre la région d'Evreux et la capitale. Le jury considère que le niveau de formation acquis par les candidats au concours d'entrée à l'ENS de Lyon leur permet de savoir qu'Evreux est située à une heure de Paris : cela relève de la culture géographique générale. L'orientation nord-ouest – sud-est de certaines infrastructures de transport routières et ferroviaires, le passage de l'autoroute de Normandie dans l'extrémité nord-est de la coupure étaient des éléments à prendre en considération.

L'intérêt du sujet était de présenter un espace organisé par une ville moyenne. Il s'agissait alors de relever les caractères propres de la ville moyenne. Les critères démographiques étaient évidemment mobilisés : population communale de 50 000 habitants pour une agglomération de 100 000 habitants. Les aspects fonctionnels étaient également à prendre en compte. Evreux est une ville d'Etat dans laquelle la fonction administrative est importante (préfecture de département), le niveau d'équipement en services publics est élevé, notamment dans les secteurs scolaires et hospitaliers. Mais à ces fonctions génériques s'ajoutent des fonctions particulières comme la fonction militaire – ancienne base aérienne américaine- ou l'importance de la fonction industrielle qui, elle, renvoie à la situation d'Evreux dans le Bassin parisien avec les effets de la décentralisation industrielle des années 1960.

Ces deux thématiques étaient donc centrales pour le sujet. Elles permettaient d'ouvrir des angles de lecture et d'analyse de la carte, que l'on pouvait problématiser en interrogeant le degré d'autonomie / dépendance et le pouvoir de polarisation et d'attraction, à la fois dans la capacité de la ville moyenne à organiser son aire d'influence régionale et dans le rapport à la métropole parisienne, d'autant plus que les données statistiques relatives à l'emploi y invitaient.

Ces deux entrées générales devaient être alimentées par des analyses complémentaires concernant notamment un milieu de bassin parisien, une ville moyenne en évolution et un espace inscrit dans la dynamique francilienne.

Les éléments de description du milieu devaient être notés, comme l'opposition entre, d'une part, la vallée humide de l'Eure et de la vallée secondaire de l'Iton dont les sommets des talus sont boisés et, d'autre part, les plateaux secs dévolus aux champs ouverts. La forme des espaces boisés et le réseau rectiligne des chemins les traversant permettaient de déduire qu'ils étaient pour la plupart exploités. L'analyse de la forme des cours d'eau, notamment le lit de la vallée de l'Eure (tracé en long, tracé en profil) était utile pour développer quelques lignes sur les risques d'inondation, les aménagements anthropiques mis en place pour y remédier et l'utilisation des fonds de vallée (espace d'extraction de gravières, production d'énergie, ou petites implantations industrielles) notamment dans la comparaison des deux éditions. Les bonnes copies ont réussi à brosser à grands traits une hiérarchie du réseau hydrographique dominé par le fleuve séquanien.

L'analyse des deux éditions de la carte centrée sur Evreux ainsi que les données statistiques permettaient de présenter les évolutions spatiales d'une ville moyenne sur 40 ans à travers le thème du passage de la ville à l'agglomération.

Plusieurs aspects étaient à retenir dans cette lecture diachronique. Les grandes orientations de la périurbanisation (dominante vers le nord avec un relatif effet de coupure créé par le franchissement de la rivière et le dénivelé topographique liés aux versants) étaient à rappeler. Les processus de périurbanisation devaient être présentés avec précision, en s'appuyant sur une description morphologique fine de lotissements périurbains. Les quatre communes figurant dans le tableau statistique avaient été choisies pour dégager un effet de gradient d'Evreux vers le nord de la vallée de l'Iton. La croissance relativement limitée d'Evreux était à opposer à l'explosion de la commune de Normanville. Sur ce thème, les meilleures copies se sont livrées à une présentation typologique des formes de la périurbanisation résidentielle selon des critères tels que le réseau viaire, la taille du lotissement, la taille des habitations, la plus ou moins grande proximité avec les axes routiers ou le niveau d'équipement public des communes périurbaines.

Même si l'extrait de la carte ancienne ne permettait pas de conduire l'évolution sur l'ensemble de l'espace représenté sur la carte de 2008, les candidats pouvaient élargir le propos à l'ensemble de la carte en montrant que les

espaces de plateaux étaient moins marqués par la périurbanisation et en construire l'hypothèse d'une bonne tenue du foncier agricole, ce qui permettait de placer la partie sur les fonctions agricoles de l'espace en liaison avec les formes de peuplement rural. Ils pouvaient également montrer que le nord-est de la coupure connaissait également des phénomènes de périurbanisation qui, vue la distance à Evreux, peuvent être rattachée à l'influence de la proximité francilienne, ce qui permettait une transition habile vers une partie consacrée à l'autonomie / dépendance d'Evreux dans le Bassin Parisien.

Bien entendu, l'analyse du développement des espaces périurbains ne devait pas se limiter aux fonctions résidentielles mais englober le desserrement périphérique des activités économiques, à commencer par les bâtiments industriels apparus à la périphérie d'Evreux et dans les communes voisines, bâtiments industriels pouvant voisiner avec les surfaces commerciales d'emprise spatiale notable. Cette approche permettait de questionner l'effet polarisateur et attractif de l'agglomération d'Evreux sous plusieurs angles. Les données de l'emploi au lieu de travail rapportées aux résidents de la commune permettaient de définir Evreux comme un pôle d'emploi, notamment industriel, mais également tertiaire (au vu des équipements précisés sur la carte) mais aussi comme un pôle de services marchands et non marchands. Dans le même temps, l'important développement industriel d'Evreux renvoyait aux effets de la politique de décentralisation industrielle et ramenait la problématique dans le champ de la dépendance à la capitale.

Ainsi, la présentation d'un espace inscrit dans l'aire d'influence francilienne pouvait conclure le propos en s'appuyant sur l'importance des navettes domicile – travail avec travail hors de la région de résidence (on pouvait à juste titre supposer qu'il s'agissait de la région Ile-de-France. D'autres éléments tels que l'orientation de la voie ferrée au départ d'Evreux vers l'Est ou la présence de l'autoroute de Normandie au nord-est permettait de compléter l'analyse. On pouvait alors questionner la croissance démographique de l'ensemble de l'espace régional présenté sur la carte entre un effet régional d'Evreux et/ou un effet de plus grande ampleur liée au desserrement des populations originaires d'Ile-de-France. Cela permettait habilement d'introduire les notions de limite ou de chevauchement d'aires d'influences. Les candidats pouvaient, à l'appui de la lecture des éléments présentés sur la carte, aller jusqu'à se livrer à un questionnement sur les limites et les discontinuités spatiales.

Ces différents éléments constitutifs du sujet proposé permettaient de construire le commentaire. Le jury rappelle qu'il n'existe pas de plan type et que le plan doit être organisé afin de mettre en lumière les spécificités du type d'espace proposé par la carte. Cela nécessite donc au préalable d'avoir clairement exposé une problématique en introduction, problématique exposant les questionnements spatiaux soulevés par l'espace proposé : ici une ville moyenne du (grand) bassin parisien articulant les enjeux de la ville moyenne (à la fois « trop » et « trop peu » et son caractère intermédiaire) avec les enjeux de l'influence francilienne à large spectre (puisque l'on n'est pas uniquement à proprement parler dans la grande banlieue parisienne). On pouvait donc jouer sur l'articulation entre facteurs endogènes et facteurs exogènes pour expliquer les dynamiques spatiales en œuvre.

Le jury rappelle que l'introduction doit également donner les traits géographiques dominants, localiser l'espace cartographié (localisation administrative et par pays géographique) et annoncer le plan qui répond à la problématique énoncée précédemment. Une introduction sans questionnement géographique (autrement dit *problématique*) ni présentation des éléments saillants de la carte augure en général d'une copie médiocre. Par ailleurs, les annonces de plan se contentant de la trilogie cadre physique / morphologie urbaine / fonctions est à éviter (voire à bannir). Quand bien même cette partition serait retenue par le candidat, elle mériterait d'être adaptée avec un peu de jugement aux spécificités géographiques de l'espace proposé à l'étude.

Un plan thématique paraissait le plus approprié. Il pouvait s'organiser avec une première partie consacrée à l'analyse des évolutions d'une ville moyenne en centrant le propos sur Evreux avec comme fils directeurs le passage de la ville à l'agglomération et le renouvellement des fonctions urbaines. Une deuxième partie pouvait être consacrée aux expressions spatiales de la périurbanisation ce qui permettait à la fois d'aborder la présentation du milieu et les espaces maintenus dans un usage agricole. Cette deuxième partie permettait de questionner les limites urbain – rural. La troisième partie changeait d'échelle de questionnement en inscrivant l'espace dans la dynamique francilienne à travers les enjeux cités ci-dessus. Elle permettait de montrer les signes dans l'espace de cette influence francilienne, comme ceux de la réserve d'espaces, certes pour les fonctions récréatives (mais l'espace rural n'est pas que fonctions récréatives) mais aussi comme espace pour l'installation d'équipements requérant de vastes emprises foncières. Trop de copies n'ont vu qu'une influence récréative, comme si les espaces à une heure de Paris ne consistaient qu'en une vaste zone de détente de fin de semaine pour Parisiens stressés en mal de calme et de verdure.

Le jury tient également à souligner que si la présentation d'un plan (et sa maîtrise au fil de la copie) fait partie de l'exercice obligé de tout commentaire, il entraîne nécessairement des choix de classement pour partie arbitraire des informations récoltées à la lecture de la carte. Il convient donc que les candidats sachent montrer les relations entre les processus et les espaces, relations qui peuvent être convergentes ou conflictuelles. De même, il convient de savoir nuancer le propos pour ne pas rentrer dans des caricatures par trop artificielles et erronées. Ainsi, il est, par exemple, abusif de considérer que toute activité agricole est conflictuelle d'un usage résidentiel de l'espace, notamment dans les espaces périurbains. S'il existe des espaces à forte nuisance et des espaces à fortes aménités, les oppositions ne sont pas forcément des plus tranchées dans l'espace, et parfois des processus contradictoires peuvent se juxtaposer dans certains espaces entraînant des complexités spatiales intenses.

L'exercice du commentaire de documents géographiques appelle la réalisation d'un certain nombre d'illustrations. Sans les multiplier à l'envie, deux illustrations pouvaient utilement servir d'appui au commentaire. Comme toujours, un croquis de synthèse avec une légende organisée reprenant de façon graphique le plan et les éléments saillants du commentaire valorisait la copie. Ce croquis pouvait être enrichi d'un croquis d'évolution de l'agglomération d'Evreux

présentant notamment les processus de périurbanisation et de desserrement industriel en lien avec le développement des infrastructures de transport. On pouvait éventuellement agrémente la copie d'un croquis de finage sur une commune périurbaine ou, mieux encore, d'une comparaison de deux croquis de finages communaux entre une commune à fort développement résidentiel et une commune en marge du développement résidentiel périurbain. Cependant, il faut également savoir gérer le temps de l'épreuve et la réalisation de croquis pertinents requiert plusieurs dizaines de minutes. Le dernier exemple d'illustration pouvait aussi bien être remplacé par un tableau présentant les évolutions démographiques de plusieurs communes choisies avec soin pour leur taux d'évolution différenciés, ce qui prenait moins de temps et était tout aussi utile à la démonstration.

Pour conclure le jury rappelle les exigences générales liées à tout commentaire de document géographique à commencer par la précision du vocabulaire géographique (pour l'anecdote, le terme de « lotissement » est un mot de vocabulaire appris dans les leçons de géographie sur les espaces urbains dans les classes de CE2 en 2010 ; on ne peut que l'attendre dans une copie de niveau Bac+2). Les documents d'accompagnement doivent être analysés et utilisés dans le commentaire. Ils orientent la lecture de la carte. Enfin, le jury est particulièrement sensible à la qualité du raisonnement géographique qui permet souvent de distinguer les très bonnes copies, celles pour lesquelles on aimerait entendre des prestations orales.

## Oral

Cette année 56 candidats ont été entendus par le jury à l'oral. La moyenne de cette session s'établit à 9,75/20, un peu en deçà des deux années précédentes (10,78 en 2008, 10,13 en 2009). Néanmoins, l'échelle de notation est restée large, entre 2/20 et 18/20 ; l'écart type est de 4,18. Les bonnes et très bonnes prestations, donnant une note supérieure à 14, sont au nombre de 11, soit un cinquième de l'effectif des candidats. Vingt-neuf candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10. En revanche, dix candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 5, sanctionnant des prestations insuffisantes.

Comme lors des sessions précédentes, le jury a combiné la diversité des thèmes à celle des documents d'accompagnement : villes moyennes (Lens, Arras, Châteauroux), espaces ruraux agricoles ou industriels (Noirétable, Fayl-Billot), régions littorales rurales ou urbanisées (Les Pieux, La Rochelle), vallées alpines ou pyrénéennes (Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Luchon, Castellane), campagnes et espaces périurbains des métropoles nationales (L'Arbresle, Clermont-Creil).

Le jury a confirmé le choix des cartes topographiques au 1/25 000<sup>e</sup> (TOP 25 ou série bleue de l'IGN) qui permettent des analyses à l'échelle fine.

Ces thèmes pouvaient être abordés différemment selon le type de document d'accompagnement répartis dans des proportions voisines :

- Une édition ancienne (d'échelle identique ou différente) qui permettait de saisir les évolutions sur plusieurs décennies ;
- des documents statistiques issus du Recensement Général de la Population de l'INSEE ou du Recensement Général de l'Agriculture qui permettaient de mettre en évidence des évolutions mais aussi des gradients ;
- des clichés aériens obliques ou verticaux ou encore des photographies au sol qui invitent à préciser la nature des dynamiques (reconquête végétale, reboisement, nature des surfaces agricoles, équipements des lotissements...) ;
- des documents thématiques (plan d'aménagement urbain ou touristique, aire d'appellation d'origine contrôlée, système productif local, domaines skiabiles...) ; ils aident à trouver un angle d'attaque, à décrypter des éléments peu parlants sur la carte.

Le jury rappelle que ces documents ne sont pas des annexes arbitrairement associées au document principal. Les sujets sont soigneusement préparés afin d'inviter le candidat à choisir une problématique et à éviter le plan prêt-à-l'emploi, écueil de ce type d'épreuve. Pour le candidat, les documents doivent aussi être l'occasion de montrer des capacités d'observation, de mesure temporelle ou spatiale des phénomènes, de détection des recompositions spatiales qui opèrent au cours du temps. Passer une ou deux minutes à bien commenter et bien mettre en lien le document et la carte ne peut que satisfaire le jury.

Quelques domaines recèlent encore une confortable marge de progression pour bon nombre de candidats :

- Le choix du plan. Il doit répondre logiquement à la problématique énoncée en introduction. Comme nous l'avons déjà souligné, il doit aussi être adapté au fil directeur que propose le document d'accompagnement. Les principaux défauts en la matière sont l'absence de logique des parties ou l'inadaptation au contenu des cartes.



- L'absence de hiérarchie des phénomènes ou des dynamiques exposées. Evoquer des étapes anciennes de l'aménagement de l'espace en dernière partie, sous la rubrique du patrimoine ou du tourisme, est parfois déconcertant. Est-ce la crainte d'être pénalisé pour une première partie « historique », contre laquelle le jury n'a aucune prévention de principe, pour peu que le contenu soit un support de réflexion sur les dynamiques spatiales actuelles ? L'identification des héritages et de leurs influences est une clef de lecture très opérante en géographie. Dans le même ordre d'idée, l'inévitable troisième partie sur un tourisme qui serait la panacée des territoires en « crise » ou en déprise pourrait être évitée dans bien des cas. Les campagnes dites « profondes » et de faibles densités ont des logiques de fonctionnement interne et sont autre chose que des aires récréatives ou des réserves attendant la saison estivale pour s'animer.
- Les lieux communs doivent être bannis, de même que les expressions qui les véhiculent : « espaces du vide », « pays en crise »... La présence d'un casino ne signale immanquablement l'existence d'une classe aisée pas plus que l'existence d'une ripisylve ne signale une maîtrise du risque d'inondation. Les expressions à la mode est ne véhiculant aucun contenu géographique ou analytique doivent être écartées par le candidat.
- L'abus d'expressions vagues ou conférant un caractère nébuleux aux dynamiques décrites est à proscrire également : « on a mis en place », « ... s'est aménagé » ne rendent compte de rien. Il faut s'obliger à situer dans le temps et dans la hiérarchie institutionnelle, politique ou économique les décisions d'aménagement du territoire et les infrastructures qui en sont issues.
- L'analyse des documents photographiques, notamment des photographies au sol à grande échelle que les étudiants ne savent souvent pas commenter faute de culture générale, de références géographiques ou tout simplement de bon sens concret.
- La mise en regard de données statistiques basiques et le calcul éventuel d'un taux d'accroissement de la population communale ou d'un taux de population active font souvent défaut, alors même que le jury n'attend bien souvent qu'un ordre de grandeur et une hiérarchisation des dynamiques d'évolution démographiques communales croisées avec la localisation des communes sur la carte pour construire des hypothèses d'explication. Face aux données statistiques issues du Recensement Général de la Population établi par l'INSEE, le jury constate que beaucoup de candidats ne maîtrisent pas un certain nombre de définitions de base, comme la différence entre un taux d'emploi et un taux de population active, par exemple.

Cette année, le jury attirera particulièrement l'attention sur quelques points préoccupants de lecture de certaines cartes :

- la carte géologique au 1/1 000 000<sup>e</sup> reste une énigme pour les 2/3 des candidats. Comment répondre à la question simple de la répartition de certaines activités industrielles ou minières quand on ignore les bases de la géographie des gisements ou des filons ? Et que l'on se rassure : savoir rappeler ces liens n'est pas adopter une posture déterministe !
- La cécité devant des équipements et des emprises militaires est sidérante. Pourtant, certains champs de tir ou de manœuvres, certaines bases et les installations connexes représentent parfois plus d'un tiers de la surface à étudier, ce qui devrait conduire le candidat à évoquer le rôle socio-économique joué par la (les) caserne(s) sur la commune... Comment ne pas concevoir les liens avec l'espace environnant ?
- La persistance de connaissances médiocres voire faibles sur les espaces montagnards conduit beaucoup de candidats à traiter ces espaces de façon superficielle, sans considérations pour leurs contraintes ou leurs dynamiques propres. Trop de candidats se laissent encore embarquer dans un plan-tiroir opposant la trilogie agro-sylvo-pastoral teintée d'un bucolisme certain à la révolution de l'or blanc ou vert. Les espaces de moyenne montagne souffrent plus particulièrement de la méconnaissance des candidats qui, sans trop vouloir caricaturer, n'y voient bien souvent que des refuges de nature pour citadins surmenés ou des lieux dégageant un profond ennui. L'importance des strates industrielles dans l'organisation des espaces et des sociétés de moyenne montagne est généralement ignorée.
- La rareté des analyses faisant la part des contraintes liées aux aménagements de l'espace. Le thème du risque d'inondation, d'avalanche ou d'écroulement est très peu exploré par les candidats alors que certaines coupures s'y prêteraient particulièrement. Le jury le déplore car c'est une voie qui permet d'éviter la banalité des plans prêts-à-l'emploi sur certains espaces en même temps que la stérilité de l'opposition entre passé et présent (cf remarque *supra*) et géographie physique et géographie humaine.

L'ensemble des recommandations des années précédentes reste d'actualité. Enumérer n'est pas commenter ; classer ou décrire n'est pas analyser, même si ces étapes peuvent rester nécessaires au stade du brouillon, dans la salle de préparation. Un géographe doit expliquer la répartition des phénomènes et leurs dynamiques.

Le contenu de l'exposé doit refléter une lecture de la carte et une identification des formes spatiales. Savoir nommer précisément au moyen d'un vocabulaire propre à la discipline est un critère de qualité de l'exposé.

Quant à l'expression et à la tenue, les candidats doivent garder présent à l'esprit qu'ils postulent à un statut de fonctionnaire de l'Etat, qu'en conséquence ils doivent savoir s'exprimer avec clarté, précision et réserve, et s'interdire les gestes approximatifs qui produisent un fâcheux sentiment de négligé.

Pour conclure, le jury tient à souligner la très bonne qualité de plusieurs prestations. Il a noté avec satisfaction les progrès réalisés par les candidats déjà présents à l'oral lors de la précédente session, fruit d'une année de préparation supplémentaire. Le jury ne peut que féliciter ces candidats qui font preuve de compétences en géographie et espère qu'elles se renforceront dans les années à venir pour assurer la continuité de la discipline.



ENS DE LYON

15 parvis René Descartes  
BP 7000  
69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

**<http://www.ens-lyon.fr>**

rubrique « Admissions »

puis « Admission sur concours »

rubrique « Lettres et sciences humaines »

**[admission.concours@ens-lyon.fr](mailto:admission.concours@ens-lyon.fr)**

ISSN 0335-9409